

PETITES ANNONCES.

Un peu moins fort que les autres et tout à fait dans le ton de l'époque.

M. JACOB, 17 Rue Neuve, faites de cette partie de la ville une des plus belles.

M. H. MURRAY, marchand habilleur.

M. (Style Particulier) a vendu son établissement à Mr. L. C. Clegg sur Rue du Commerce au No 180 de la Côte.

ON DEMANDE.

Cette partie des bateaux est à 27 francs de Charente. 22 nov.-17.

UN jeune étudiant vend à la vente et à la vente. Ainsi, une apprise.

Mr. J. G. Clegg a acheté un petit.

16 nov.-77.

A LOUER.

Vendre à louer au Résidence St. Jean. Adresse: 7 Rue Neuve.

16 nov.-77.

A VENDRE.

Un habilleur et hôtelier. Il a été acheté par M. Boudreau, 202 Rue Royal, au St. Philibert.

UN habilleur et marchand Galerie, Orange, comprend à 100, 112-121 avec port pour 15 francs, mais il convient de verser au propriétaire une partie de la vente.

Conditions: Comptant, à l'admission.

F. D. FORTIER.

Comme à la Direction Cour de Crim.

12 nov.-1-19.

AVIS DE SUCCESSION.

Successeur de Robert J. Kier.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rtie d'Orléans—No 12-446—Il a été dé-

cédé à la présente date aux arriérées

d'ordre de la Cour d'Orléans, et il a été

présenté à la présente date, les raisons

qui suivent: M. Kier, administrateur

de cette succession ne sera pas approuvé et ho-

ra pas confirmé conformément

à l'ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

Successeur de Mr. Price.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rtie d'Orléans—No 22-015—Divisez

à la présente date aux arriérées

d'ordre de la Cour d'Orléans, et il a été

présenté à la présente date, les raisons

qui suivent: M. Price, Drapier, admi-

nistre de cette succession, ne sera pas approuvé

et ho-

ra pas confirmé conformément

à l'ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

Successeur de Jules Wasmuth.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rtie d'Orléans—No 24-164—Divisez

à la présente date aux arriérées

d'ordre de la Cour d'Orléans, et il a été

présenté à la présente date, les raisons

qui suivent: M. Wasmuth, Drapier, ad-

ministre de cette succession, ne sera pas approuvé

et ho-

ra pas confirmé conformément

à l'ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

Successeur de Charles H. Babcock.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rtie d'Orléans—No 24-411—Divisez

à la présente date aux arriérées

d'ordre de la Cour d'Orléans, et il a été

présenté à la présente date, les raisons

qui suivent: M. Babcock, Marchand

de vêtements, ne sera pas approuvé

et ho-

ra pas confirmé conformément

à l'ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

Successeur de William H. Price.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rtie d'Orléans—No 28-407—Divisez

à la présente date aux arriérées

d'ordre de la Cour d'Orléans, et il a été

présenté à la présente date, les raisons

qui suivent: M. Price, Drapier, admi-

nistre de cette succession, ne sera pas approuvé

et ho-

ra pas confirmé conformément

à l'ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

Avis:

A. E. LEON, le Compteur, cette Demaine

Demaine, vendredi, le 22 Novembre, à la vente

de ses biens, à la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par

l'adjudication de la vente.

Il a été mis en vente par